



LCL GRAND SUD-OUEST

AVRIL 2023



TÉLÉTRAVAIL en GSO

A fin décembre 2022 : 915 personnes sur notre DDR avaient ouvert leurs droits au télétravail.

La **CFDT** vous conseille d'ouvrir vos droits, cela ne veut pas dire utiliser son droit au télétravail si on ne le souhaite pas : **cela signifie que l'on anticipe sur son éventuelle utilisation future.**

Il y a 15 jours entre l'ouverture de ses droits et la possibilité de poser le 1er jour en télétravail, d'où l'importance de l'anticipation.

Contactez un de vos **élus CFDT** si vous avez besoin de renseignements/informations.

Formations et Délégations des CDD

Pas de parcours d'intégration et de formation pour un CDD quelque soit la durée du contrat : **leur accompagnement est réalisé par les coachs, DA, par ses pairs.**

Les délégations sont les mêmes que celles du métier où il faut un remplacement. C'est le code nature emploi qui détermine les délégations.

La **CFDT** est à votre écoute si besoin pour vous conseiller !!

Rappel des délais de traitement de vos Subventions

Toute demande de subvention effectuée en ligne via Happyly **sera traitée dans le mois suivant la réception des justificatifs.**

Toute demande de subvention effectuée avec le formulaire papier **sera traitée dans le trimestre suivant la réception des justificatifs.**

Merci de contacter les élus CFDT en charge des œuvres sociales pour toute question





Si vous vous êtes mobilisés contre la Réforme des Retraites, vous pouvez être indemnisés:

QUELLES CONDITIONS POUR ÊTRE INDEMNISÉ ?

- ⇒ Avoir adhéré avant le 19 janvier 2023.
- ⇒ Être à jour de ses cotisations.
- ⇒ Avoir cumulé un minimum de 6 h 45 de grève (3 h 23 si vous êtes à mi-temps) sur les dates de préavis Cfdt les 19/01, 31/01, 7/02, 11/02, 16/02, 23/02, 07/03, 11/03, 15/03, 23/03, 28/03, 06/04, 13/04 (et éventuellement celles à venir).

Cela peut être 6h45 sur une même journée ou 6h45 de grève cumulée sur plusieurs jours de mobilisation.

C'est votre syndicat qui se charge de faire la demande d'indemnisation, vous trouverez ses coordonnées sur votre **espace adhérent** et lui faire parvenir par mail :

Votre NPA (numéro personnel d'adhérent **CFDT**) accompagnées de vos fiches de paie, complètes et lisibles, sur lesquelles apparaissent les retenues liées à la ou les journées de grève + votre RIB.

Attention : vous avez 6 mois pour déposer votre demande, à défaut elle sera rejetée pour dépôt tardif !

7,70 euros par heure si je suis adhérent-e depuis plus de 6 mois,

3,85 euros par heure si je suis adhérent-e depuis moins de 6 mois.



Anaïs DENYS
06.16.97.13.26
Elue CSE -
Rapporteur Œuvres Sociales
06 43 29 44 16



Amandine GRAUX
Elue CSE et membre
CSSCT
06.73.36.44.40



Henri GIROD
Elu CSE et membre
CSSCT
Secrétaire Adj du CSE
06.61.46.28.40



Denis CREPIN-LEBLOND
Elu DR MPN & MPS
06.60.29.22.34



Mélanie SABOURIN
Elue CSE



Jean-François PATRAT
Elu CSE et membre
CSSCT
06.12.31.53.79



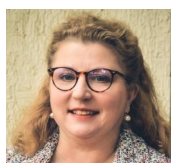
Christine BILLIERES
RS CSE
DSR Cfdt LCL GSO
06.82 .22.24.18



Nicolas RODRIGUEZ
Elu CSE
Trésorier du CSE
06.89.95.16.11



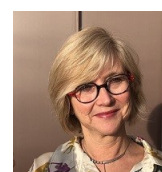
Carine COLOMBIE
Elue DR MPN & MPS
06.62.85.65.68



Nathalie GARGADENEC
Elue DR MPN & MPS
07.87.02.50.35



Cédric CRAPONE
Elu DR MPN & MPS
06.09.70.97.89



Laurence ROCHELLE
Elue DR MPN & MPS
06.68.46.54.87